UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois cent quatre-vingt-dixième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 29 février 2016 au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-dixième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 29 février 2016 à 18 h au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, local E-2300.

MEMBRES:	<u>PRÉSENT</u>	ABSENT
CHARTRAND-GAUTHIER, Jean-Christophe Étudiant	X	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X (conf. téléphonique)	
PERSONNE CONVOQUÉE:		
MANSEAU, André Doyen de la recherche et vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant	X	
<u>SECRÉTAIRE</u> :		
ROY, André J. Secrétaire général	X	
ATTACHÉE D'ADMINISTRATION:		
AUGER, Mireille	X	

Le président, monsieur Denis Harrisson, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 h.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Procès-verbaux :

- 2.1 Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-huitième (30 novembre 2015) réunion du comité exécutif
 - 2.1.1. Approbation
 - 2.1.2. Affaires en découlant
- 2.2 Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-neuvième (18 janvier 2016) réunion spéciale du comité exécutif
 - 2.2.1. Approbation
 - 2.2.2. Affaires en découlant
- 3.- Fixation des loyers des Résidences Taché et des Maisons de ville et augmentation du tarif en location touristique pour 2016-2017
- 4.- Octroi d'un contrat de services sur demande pour les systèmes de plomberie et chauffage des immeubles de l'Université du Québec en Outaouais
- 5.- Amendement au Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais
- 6.- Engagement d'une préposée ou d'un préposé au service à la clientèle au Bureau du registraire au campus de Gatineau
- 7.- Engagement d'une technicienne ou d'un technicien en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau
- 8.- Engagement d'une technicienne ou d'un technicien en administration (approvisionnement) au Service des finances au campus de Gatineau
- 9.- Approbation de l'Accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais UQO (Canada) et le Groupe ESC Dijon Bourgogne (France)
- 10.- Approbation de l'Accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais UQO (Canada) et l'Université de Rennes 1 (France)
- 11.- Période d'information et de questions
- 12.- Prochaine réunion (18 avril 2016)
- 13.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbaux

2.1 <u>Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-huitième (30 novembre 2015) réunion du comité exécutif</u>

2.1.1. Approbation

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-huitième (30 novembre 2015) réunion, et ce, sans modification.

2.1.2. <u>Affaires en découlant</u>

Le recteur informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-huitième réunion, les suites régulières ont été données.

2.2 <u>Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-neuvième (18 janvier 2016) réunion spéciale du comité exécutif</u>

2.2.1. Approbation

Sur proposition de monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-neuvième (18 janvier 2016) réunion spéciale, et ce, sans modification.

2.2.2. Affaires en découlant

Le recteur informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-neuvième réunion spéciale, les suites régulières ont été données.

3.- <u>Fixation des loyers des Résidences Taché et des Maisons de ville et augmentation du tarif</u> en location touristique pour 2016-2017

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique qu'en 1989, l'Université du Québec en Outaouais (UQO) signait un contrat d'emphytéose louant les terrains du 305 et du 315, boulevard Alexandre-Taché à Construction R. Brunet Inc. qui s'engageait à y construire des résidences étudiantes. En 1993, le conseil d'administration de l'Université votait l'acquisition des Résidences Taché construites en 1990 et la création d'un Comité de gestion des résidences. Ce comité avait pour mandat de gérer dans un cadre d'autofinancement les résidences étudiantes. En plus d'entretenir et d'administrer ces immeubles afin d'optimiser le rapport coût-qualité, ce comité avait aussi pour mandat d'étudier l'opportunité de construire d'autres résidences.

En 2003, le conseil d'administration donnait son aval au projet de construction de nouvelles résidences. Cent six (106) unités de logement s'ajoutaient aux quatre-vingt-douze (92) existantes selon le concept « maison de ville ». Les résidences Maisons de ville accueillaient ses premiers étudiants à l'automne 2003.

Au printemps 2005, le Comité de gestion des résidences a été aboli et la responsabilité a été transférée au Service des terrains et bâtiments. Depuis une douzaine d'années, certaines des résidences sont offertes en location touristique à l'été. Ces locations ont généré l'an dernier des revenues d'environ 90 000 \$. Ces édifices font l'objet de travaux d'entretien annuel de l'ordre de 100 000 \$, dont 50 000 \$ directement liés à des travaux de rénovation.

Le taux d'occupation des Résidences Taché et des Maisons de ville est assez constant depuis les dernières années et se situe au-delà de 97 %. La dernière augmentation des prix des loyers des Résidences Taché et des Maisons de ville remonte à l'année 2015-2016 avec une hausse de 1,5 %.

Le fichier de calcul de la Régie du logement, mis à la disposition des propriétaires pour estimation d'augmentation des prix de loyers, attribue un résultat donnant droit à une augmentation de l'ordre de 1,5 %, pour 2016-2017. L'on propose donc une augmentation des prix des loyers des Résidences Taché et des Maisons de ville pour l'année 2016-2017, variant de 5 \$ à 10 \$ par unité de logement, ainsi qu'une augmentation de 5 \$ du tarif à la nuitée en location touristique. De plus, il est prévu de rénover les quatorze unités de logement de l'unité B des Résidences Taché lors de l'été 2016.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources précise, après interrogation d'un membre, n'avoir reçu aucun commentaire de la part des étudiants quant aux tarifs des loyers. Il rappelle par ailleurs que les comparatifs établis l'an dernier à l'égard des tarifs locatifs avec d'autres universités québécoises avaient permis de conclure que les tarifs de l'UQO étaient dans les mêmes paramètres.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Frédérique

Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CX-1751 concernant la fixation des loyers des Résidences Taché et des Maisons de ville et augmentation du tarif en location touristique pour 2016-2017; laquelle résolution est jointe en appendice.

4.- Octroi d'un contrat de services sur demande pour les systèmes de plomberie et chauffage des immeubles de l'Université du Québec en Outaouais

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que l'Université désire s'adjoindre les services sur demande d'un entrepreneur pour effectuer les travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des systèmes de plomberie et chauffage aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault ainsi qu'au campus de l'ISFORT.

Conformément à la procédure d'acquisition des biens et services de l'UQO, la division des approvisionnements de l'Université a lancé, le 19 janvier 2016, un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en conformité avec les exigences règlementaires prévues au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des propositions a été faite le 15 février 2016. Deux (2) entreprises ont déposé des propositions conformes au devis. L'étude des propositions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'Université. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Plomberie Mitch et Gerry inc. La période du contrat est de deux (2) ans, soit du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2018 avec la possibilité de reconduire le contrat pour une période additionnelle d'une année.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CX-1752 concernant l'octroi d'un contrat de services sur demande pour les systèmes de plomberie et chauffage des immeubles de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle résolution est jointe en appendice.

5.- Amendement au Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que l'Université adoptait, le 23 février 1993, son premier *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais chargés aux étudiants*. Ce règlement vise à fixer le montant des frais et des pénalités ainsi qu'à préciser les responsabilités respectives de l'Université, des étudiants et autres personnes à l'égard du paiement et des modalités de perception desdits frais. Le règlement a, depuis cette date, été révisé à plusieurs reprises dont la dernière modification remonte au 30 novembre 2015.

Or, comme la cotisation pour les frais technologiques, les frais généraux et pour l'utilisation des équipements sportifs est indexée depuis quelques années, il suggère que la cotisation pour les Services aux étudiants soit de même indexée.

En fait, cette dernière est fixe à 4,31 \$ depuis plus de dix (10) ans, et ce, bien que les coûts soient en constante évolution depuis les dernières années. Les services sont en croissance, notamment l'implantation de services aux étudiants en situation de handicap et l'arrivée d'une direction des Services aux étudiants. La cotisation n'a pas suivi et est demeurée inchangée depuis tout ce temps. Il s'avère donc nécessaire et essentiel d'indexer cette cotisation.

Il est donc proposé qu'à compter de l'automne 2016, la cotisation pour les Services aux étudiants soit augmentée selon la dernière variation connue du revenu disponible des ménages par habitant pour le Québec. À titre informatif, cet indice est de 1,5 % cette année.

Conformément à l'article 7 du *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*, le directeur des Services aux étudiants, monsieur Simon Latulippe, a consulté les représentants de l'Association générale des étudiants et ils s'opposent à cette augmentation.

Le secrétaire général précise, afin de répondre à la préoccupation d'un membre à l'égard de ses obligations envers ses pairs, que les membres des conseils d'administration et comités exécutifs ont la responsabilité d'agir dans le meilleur intérêt de l'organisation au sein duquel ils siègent. Il ajoute que ce principe est clairement établi par les règles de bonnes gouvernances des organismes publics que prône notamment le Vérificateur général du Québec.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CX-1753 concernant les amendements au *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*; laquelle résolution est jointe en appendice.

6.- Engagement d'une préposée ou d'un préposé au service à la clientèle au Bureau du registraire au campus de Gatineau

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que suite à la vacance du poste de préposée ou de préposé au service à la clientèle au Bureau du registraire à Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de madame Geneviève Béland, chargée de gestion au Bureau du registraire, de monsieur Pierre Tessier, registraire, et de madame Nancy Beaulieu, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu une (1) candidature et l'a retenue pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Kelly Leonardo à titre de préposée au service à la clientèle au Bureau du registraire à Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CX-1754 concernant l'engagement d'une préposée au service à la clientèle au Bureau du registraire au campus de Gatineau (**Kelly Leonardo**); laquelle résolution est jointe en appendice.

7.- Engagement d'une technicienne ou d'un technicien en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que suite à la vacance du poste de technicienne ou de technicien en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de monsieur Daniel Godon, directeur du Service de la bibliothèque, de monsieur Nicolas Savard, bibliothécaire au Service de la bibliothèque et de madame Nancy Beaulieu, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu neuf (9) candidatures et en a retenu cinq (5) pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de monsieur Samuel Ouellette à titre de technicien en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CX-1755 concernant l'engagement d'un technicien en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau (Samuel Ouellette); laquelle résolution est jointe en appendice.

8.- Engagement d'une technicienne ou d'un technicien en administration (approvisionnement) au Service des finances au campus de Gatineau

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que suite à la vacance du poste de technicienne ou de technicien en administration (approvisionnement) au Service des finances au Campus de Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de madame Lise Legault, directrice du Service des finances, de monsieur Jean-François Brideau, coordonnateur aux approvisionnements au Service des finances, et de madame Nancy Beaulieu, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu une (1) candidature et l'a retenue pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de monsieur Louis-Philippe Oliveira à titre de technicien en administration (approvisionnement) au Service des finances au Campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CX-1756 concernant l'engagement d'un technicien en administration (approvisionnement) au Service des finances au campus de Gatineau (**Louis-Philippe Oliveira**); laquelle résolution est jointe en appendice.

9.- Approbation de l'Accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais – UQO (Canada) et le Groupe ESC Dijon Bourgogne (France)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant mentionne que le Groupe ESC Dijon Bourgogne est une école d'enseignement et de recherche en management, membre de la Conférence des grandes écoles françaises, qui détient les accréditations internationales EPAS et AACSB, témoignant ainsi d'une reconnaissance internationale pour l'excellence de ses programmes en management et commerce.

Le présent projet d'Accord-cadre de collaboration entre l'UQO et le Groupe ESC Dijon Bourgogne (France) découle de la volonté des deux établissements de se rapprocher afin de développer un projet de double diplôme pour les étudiants de l'École française dans le cadre du programme de baccalauréat en administration (7127), concentration marketing, de l'UQO. Ce type de collaboration est d'ailleurs une première expérience pour l'UQO.

Ce projet de double diplôme consistera à accueillir à l'UQO des cohortes d'au plus cinq étudiants de l'École française pour chaque année universitaire, à compter du trimestre d'automne 2017. Leurs étudiants effectueront leur troisième année du Bachelor Marketing & Business dans le cadre de la troisième année du baccalauréat en administration à l'UQO. L'UQO leur reconnaîtra les deux premières années effectuées dans leur établissement d'attache, puis l'École française leur reconnaîtra leur année d'études effectuée à l'UQO (30 crédits). Chaque établissement recommandera ensuite l'émission du diplôme aux étudiants du Groupe ESC Dijon Bourgogne qui s'y sont inscrits. Ce projet constituera le premier addenda de cet Accord-cadre et, conformément à l'article 4.1, les droits de scolarité des étudiants accueillis à l'UQO seront acquittés par le Groupe ESC Dijon Bourgogne.

Le doyen des études a exprimé son assentiment envers ce projet de double diplôme et la directrice du Module des sciences de l'administration a déjà élaboré une grille d'équivalences entre le programme français et celui de l'UQO. Cette première expérience constitue une étape de plus dans l'intégration d'une dimension internationale aux programmes de l'Université.

Après délibérations, sur proposition madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CX-1757 concernant l'approbation de l'Accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais – UQO (Canada) et le Groupe ESC Dijon Bourgogne (France); laquelle résolution est jointe en appendice.

10.- Approbation de l'Accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais – UQO (Canada) et l'Université de Rennes 1 (France)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant indique que l'Université de Rennes 1 est un établissement d'enseignement supérieur en Bretagne se spécialisant dans plusieurs disciplines dont les sciences et technologies, la santé et les sciences humaines et sociales. L'Université de Rennes 1 est un partenaire de l'UQO depuis 2004 et des échanges d'étudiants ont été mis en œuvre dans le domaine de l'informatique et de l'ingénierie en collaboration avec son école d'ingénieurs : l'École nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie (ENSSAT).

Le présent projet d'Accord-cadre de collaboration entre l'UQO et l'Université de Rennes 1 (France) découle de la volonté des deux établissements de poursuivre leur partenariat suite à l'expiration de l'Accord-cadre de collaboration précédent, le 19 août 2015. L'ENSSAT s'est montrée intéressée à développer un programme de double diplôme et à permettre à leurs étudiants de faire des stages de recherche dans les laboratoires de l'UQO dans les domaines de l'informatique et de la photonique. La poursuite de cette collaboration favorisera l'accueil d'étudiants de l'Université de Rennes 1 à l'UQO. Celle-ci permettra également des collaborations en recherche entre les professeurs.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 390-CX-1758 concernant l'approbation de l'Accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais – UQO (Canada) et l'Université de Rennes 1 (France); laquelle résolution est jointe en appendice.

11.- Période d'information et de questions

Aucune information n'est transmise.

12.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 18 avril 2016 à 12 h.

13.- Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, appuyée par madame Frédérique Delisle, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h 16.

Original signé par :

Le président d'assemblée, Denis Harrisson
Le secrétaire, André J. Roy